



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU
mardi 2 octobre 2012 - 18 heures 30

AS/MG

N° 001404

Administration
Générale - Vente par
l'APEI (anciennement
l'ADAPEI) de la
parcelle cadastrée A
n° 221 sur le territoire
de la Commune de
SAIGNON - Bail
emphytéotique avec
la commune d'Apt -
Legs Tourville.

Affiché le :

Le mardi 2 octobre 2012 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-François DORE (6ème Adjoint) représenté par M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale) représentée par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal) représenté par Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ABSENTS EXCUSES : M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale)

ABSENTS : Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint),

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Vu, le testament en la forme olographe en date du 26 février 1967, Madame Gilberte Louise Thérèse PETRETTI, Veuve de Monsieur Auguste TOURVILLE, a légué sa propriété de La Deyme dans sa totalité à la ville d'Apt sous réserve qu'il soit créé un centre pour adolescents ou handicapés.

Considérant, que le dépôt de l'acte a été effectué auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance le 22 septembre 1967.

Vu, la délibération du 21 novembre 1967 par laquelle le conseil municipal a accepté à titre provisoire la donation.

Vu, l'arrêté préfectoral du 6 septembre 1969, portant validation du legs par le représentant de l'État.

Considérant, que la transmission par décès de l'immeuble au profit de la commune a été constatée par une attestation dressée par le notaire le 20 février 1971 et publiée à la conservation des hypothèques d'Avignon, 2^{ème} bureau, le 19 mars 1971 - Volume 89 n° 3.

Vu, la délibération du conseil municipal le 7 juillet 1971 portant acceptation définitive du legs.

Vu, la délibération du 30 mars 1973 le conseil municipal a approuvé la location de l'ensemble des biens légués à l'ADAPEI, section d'Apt, par bail emphytéotique de 99 ans.

Vu, la délibération AS/MG n° 1388 du 24 juillet 2012 par laquelle le conseil a approuvé la cession par l'APEI (anciennement l'ADAPEI) des parcelles cadastrées en section A n° 221, n° 111 et n° 568 sises sur le territoire de la Commune de SAIGNON.

Considérant, qu'en application de la délibération AS/MG n° 1388 du 24 juillet 2012 le conseil a mandaté Monsieur le Maire aux fins de négocier, conclure et signer tout acte nécessaire à son application dont il doit être rendu compte au conseil municipal.

Vu, le compte rendu du conseil d'administration de l'APEI en date du 11 juillet 2012 par lequel ce dernier donne son accord pour la vente du terrain (parcelle cadastrée en section A n° 221 sise aux Auberts, sur le territoire de la Commune de Saignon, à Monsieur BELIN au prix de 290 000 €

Considérant, que ce compte rendu a été remis postérieurement au vote de la délibération AS/MG n° 1388 du 24 juillet 2012 susmentionnée.

Vu, l'avis des domaines n° 2012-105-V-1001 en date du 28 septembre 2012 par lequel la valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé est estimé à 166 600 €

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve, la cession par l'APEI de la parcelle cadastrée en section A n° 221, sise sur le territoire de la Commune de SAIGNON, d'une superficie de 5 350 m², au profit de M BELIN.

Dit, que le produit de la vente sera reversé sur le compte de l'emphytéote, conformément à la volonté testamentaire exprimée par Madame Gilberte Louise Thérèse PETRETTI, Veuve de Monsieur Auguste TOURVILLE.

Précise, que le produit de la réalisation de la vente sera versé au profit de l'APEI sur le compte n° 30003 00021 000372 601 69 84 détenu par la Société Générale.

Mande, Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**